

20 juin 2020 -10:31

## Conseil des ministres du 19 juin 2020

Un Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 19 juin 2020, sous la présidence de la Première ministre Sophie Wilmès.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael  
Service Rédaction (FR)  
+32 2 287 41 92  
+32 477 59 14 37  
[christophe.springael@premier.fed.be](mailto:christophe.springael@premier.fed.be)

Thomas Ferri  
Service Rédaction (NL)  
+32 2 287 41 42  
+32 471 67 07 73  
[thomas.ferri@premier.fed.be](mailto:thomas.ferri@premier.fed.be)

20 juin 2020 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 19 juin 2020

## Application de la circulaire relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de dossiers dans le cadre de l'application de la circulaire du 21 décembre 2018 relative à la prudence budgétaire pendant la période des affaires courantes.

Il s'agit de marchés publics, contrats, subsides, subventions ou autres dépenses soumises à la prudence budgétaire et concernant les domaines suivants :

- SPF Chancellerie du Premier Ministre
- Finances
- Fonction publique
- Sécurité et Intérieur
- Asile et Migration
- Emploi
- Affaires étrangères

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Première ministre, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 02 11  
<https://premier.be>

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@premier.fed.be](mailto:steve.detry@premier.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@premier.fed.be](mailto:elke.pattyn@premier.fed.be)

20 juin 2020 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 19 juin 2020

## Indemnité des membres du SPF Emploi détachés à la Représentation permanente auprès de l'ONU

Sur proposition de la ministre de l'Emploi Nathalie Muylle, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté ministériel octroyant une indemnité forfaitaire aux membres du personnel du SPF Emploi détachés auprès de la Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations unies et des institutions spécialisées.

Le projet vise à octroyer une indemnité forfaitaire mensuelle à certains membres du personnel du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale détachés auprès de la Représentation permanente de la Belgique auprès de l'Office des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Le montant de cette indemnité est fixé à 706,50 euros, dont 412,05 euros pour indemnité de base et 294,45 euros pour avance sur frais de représentation active.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Nathalie Muylle, ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargée de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 233 51 11

Miet Deckers  
Porte-parole  
+32 475 76 65 26  
[miet.deckers@muylle.fed.be](mailto:miet.deckers@muylle.fed.be)

20 juin 2020 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 19 juin 2020

## Prolongation du soutien à l'aide alimentaire pour les publics cibles des CPAS

Sur proposition du ministre de l'Intégration sociale Denis Ducarme, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal prolongeant le soutien aux mesures d'urgence en matière d'aides alimentaires et de matériel d'hygiène à destination des publics cibles des centres publics d'action sociale.

Le projet concerne l'octroi d'un subside aux CPAS d'un montant de 3 millions d'euros en vue de soutenir leurs initiatives en matière de participation et d'activation sociale de leurs usagers dans le cadre de l'accès aux denrées alimentaires et aux produits d'hygiène de base.

Un premier subside d'un montant de 3 millions d'euros a été octroyé aux CPAS afin de soutenir financièrement les bénéficiaires qui n'auraient plus accès aux banques alimentaires. Le second subside, qui fait l'objet du présent projet d'arrêté royal, vient renforcer cette première aide d'urgence notamment pour apporter une aide complémentaire aux colis distribués par les organisations de terrain.

Ce soutien permet de répondre à la demande du GEES de soutenir l'achat de denrées alimentaires par des moyens complémentaires aux colis alimentaires, tels que les chèques alimentaires, les bons ou d'autres initiatives d'aide alimentaire. Par ailleurs, le subside permet d'acheter du matériel d'hygiène (gants, savon, gel, masques...) notamment pour des publics particulièrement fragilisés qui n'ont pas accès au matériel permettant une protection contre le Covid-19. La durée de subventionnement court jusqu'au 31 décembre 2020.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Denis Ducarme, ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale, chargé des Grandes villes  
Avenue de la Toison d'Or 87 bte 1  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 250 03 03  
<https://ducarme.belgium.be>

Mathilde Vandenhoeke  
Attachée de presse - porte-parole  
+32 2 541 63 67  
+32 478 70 09 92  
[mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be](mailto:mathilde.vandenhoeke@ducarme.fgov.be)

20 juin 2020 -10:31

Appartient à Conseil des ministres du 19 juin 2020

## Marché public pour les évaluations environnementales Doel I & 2

Sur proposition de la ministre de l'Energie Marie-Christine Marghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public visant à la réalisation des évaluations environnementales dans le cadre du report de la désactivation des réacteurs nucléaires Doel 1 & 2.

Le marché concerne les évaluations environnementales du report de la désactivation des réacteurs nucléaires Doel 1 & 2 prévues dans :

- la directive 2011/92/UE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement
- la directive 92/43/CEE concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
- la directive 2009/147/CE concernant la conservation des oiseaux sauvages

Le marché sera passé via une procédure négociée sans publication préalable, avec consultation d'un opérateur économique, vu que le prestataire doit disposer notamment d'un agrément.

La dépense sera imputée sur les frais de fonctionnement de la DG Energie, à compenser via le droit de tirage sur la provision par un blocage du même montant sur la subvention au Fonds social mazout.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 790 57 11  
<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke  
Porte-parole  
+32 475 44 34 26  
[bernard.vanhecke@marghem.fed.be](mailto:bernard.vanhecke@marghem.fed.be)

20 juin 2020 -10:31

Appartient à [Conseil des ministres du 19 juin 2020](#)

## Approbation des nouveaux accords d'emprunt du Fonds monétaire international

Sur proposition du ministre des Finances Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant approbation des nouveaux accords d'emprunt du Fonds monétaire international.

L'avant-projet vise à approuver la décision du 16 janvier 2020 du conseil d'administration du Fonds monétaire international relative à l'amendement des nouveaux accords d'emprunt (NAE).

Il s'agit de la mise en œuvre d'une convention internationale dont la ratification par tous les pays participants aux NAE sera, selon toute vraisemblance, finalisée avant le 31 décembre 2020. La crise économique causée par le Covid-19 justifie une approbation rapide pour assurer que le FMI possède suffisamment de moyens pour assister ses membres.

Le montant total des ressources du FMI se compose de trois "lignes de défense" : les quotas, les nouveaux accords d'emprunt (NAE) et les accords d'emprunts bilatéraux (AEB). Le 16 janvier 2020, le conseil d'administration du FMI a formellement approuvé les NAE plus larges et amendés. Le renouvellement pour une durée de 5 ans offre un délai suffisant pour parvenir à un accord à la fin de l'année 2025 sur une augmentation des quotas dans le cadre de la 16e révision des quotas.

La contribution belge aux nouveaux NAE s'élève à 7.988,66 millions DTS (droits de tirage spéciaux), ce qui correspond au double de la contribution NAE actuelle de 3.994,33 millions DTS. De même, le FMI oeuvre actuellement à une nouvelle période pour les AEB : elle devrait débuter le 1er janvier 2021 et courir jusqu'à la fin de l'année 2024 (selon le principe de 3 ans + 1). L'objectif est que la Belgique y participe de nouveau à concurrence d'un montant de 9,99 milliards d'euros, étant entendu que ce montant sera réduit à 4,304 milliards d'euros si la Belgique participe aux nouveaux NAE à concurrence de 7.988,66 millions DTS.

Les obligations que la Belgique souscrira dans le cadre des NAE amendés seront exécutées par la Banque nationale de Belgique, avec ses propres moyens et avec la garantie de l'État.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre des  
Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale, et  
ministre de la Coopération au développement  
Tour des Finances  
Boulevard du Jardin botanique 50 bte 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 792 99 00  
<https://www.decroo.belgium.be>

Lotte Van der Stockt  
Porte-parole  
+32 477 47 18 32  
[Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be](mailto:Lotte.VanderStockt@decroo.fed.be)